

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

---

GARANTIR L'ACCÈS À L'ARGENT LIQUIDE DANS TOUS LES TERRITOIRES - (N° 2029)

Non soutenu

N° CF5

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

-----

### ARTICLE 2

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter les effets d'aubaine potentiellement induits par cette proposition de loi. En effet, si les autres dispositions du présent article permettent la déduction des charges réellement supportées par les commerçants, cette mesure-ci ne correspond à aucun coût effectivement assumé par eux. Il convient donc de supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 3.